

## **COMPTE-RENDU DE LA SEANCE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2009**

Le conseil municipal, dûment convoqué le 2 février 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET – Georges SILVESTRE – Corinne DECOLLONGE – Magali TAFARO – Christophe LAMBERT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS - Corinne CASALS – Franck ALBANESE - Murielle BARBECOT.

Excusés : Patrick DER-KEVORKIAN – Corinne TAPONAT – Corinne DESBOS – Christophe COQUART

Secrétaire de séance : Jacky NOUET

Le compte-rendu de la séance du 6 janvier 2009 est approuvé à l'unanimité.

A la demande de Monsieur le Maire, l'assemblée accepte à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- déclaration d'intérêt général des travaux de restauration de la ripisylve des territoires de la Chalaronne

#### **REMBOURSEMENT LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire transmet à l'assemblée la demande de Madame Viviane FAURIEL, qui pour des raisons familiales, demande l'annulation de la location de la salle des fêtes pour les 13 et 14 juin 2009. Un acompte de 75 Euro avait été encaissé pour cette réservation.

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au remboursement de la somme de 75 Euro à Madame FAURIEL.

#### **REMBOURSEMENT IJ PAR GRAS SAVOYE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le remboursement par GRAS SAVOYE dans le cadre de l'assurance statutaire, des arrêts maladies d'agents, soit la somme de 732,46 €.

#### **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Monsieur le Maire rappelle les statuts de la Communauté de Communes Centre Dombes qui prévoyaient au Titre III à l'article 10 que la compétence Tourisme comprenait les actions de :

- *Promotion tourisme et coordination des acteurs locaux en partenariat avec l'office de tourisme et les autres acteurs dans le domaine touristique.*
- *Création ou aménagement et gestion d'équipements touristiques :*
  1. base de loisirs « Etang du Moulin » - 01240 Saint Paul de Varax
  2. centre nautique « Les Autières » - 01330 Villars les Dombes
  3. camping « Etang du Moulin » - 01240 Saint Paul de Varax
  4. camping « Les Autières » - 01330 Villars les Dombes

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Dombes s'est réuni le 16 décembre 2008 pour décider la modification statutaire suivante :

## ⇒ TOURISME

- Etude, signalétique, balisage et promotion des sentiers de randonnée du territoire Centre Dombes comprenant les actions suivantes :
  1. mise aux normes départementales du réseau de sentiers de randonnée (signalétique et balisage)
  2. promotion du réseau d'itinéraire pédestre par panneaux d'information de départ de randonnée et édition d'un Carto guide à destination des randonneurs.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, adopte la modification du titre III, article 10 des statuts, proposée et votée par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Dombes et demande à Monsieur le Préfet de l'Ain, de bien vouloir arrêter ces nouveaux statuts.

### **CONVENTION DE FOURRIERE AVEC LA SPA**

Monsieur le Maire présente la convention complète de fourrière de la SPA de Lyon & du Sud Est. Moyennant une redevance de 0,26 € par an et par habitant, pour l'année 2009, cette société assurera la capture, l'enlèvement et la garde en fourrière des animaux errants sur la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention complète proposée par la SPA de Lyon & du Sud Est d'un montant de 0,26 € par an et par habitant, soit la somme de 310,44 €.

### **AVENANT AU CONTRAT D'EAUX PLUVIALES**

Monsieur le Maire rappelle le contrat d'entretien du réseau d'eaux pluviales signé avec la société NANTAISE DES EAUX et prenant effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008. Il s'avère qu'aucune durée n'était précisée dans ce document.

Monsieur le maire propose l'avenant suivant :

Article 27 : durée

La durée du présent contrat est fixée à 6 ans.

Le présent contrat prenant effet au 1<sup>er</sup> octobre 2008, expirera au 30 septembre 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'avenant n°1 au contrat d'entretien du réseau d'eaux pluviales signé avec la NANTAISE DES EAUX,

### **BAIL COMMERCIAL**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer le bail commercial avec Monsieur BOUYSSONIE, gérant de la SARL CORPUS ING ARCH,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte les termes et conditions du bail commercial, consenti pour une durée de neuf années à la SARL CORPUS ING ARCH, soit du 1<sup>er</sup> mars 2009 au 28 février 2018 ; et donne son accord pour louer ce local commercial au prix de :

- occupation gratuite pendant 4 mois du fait de la prise en charge de travaux, soit jusqu'au 30 juin 2009
- 292,64 € HT soit 350 € TTC par mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009

### **DECLARATION D'INTERET GENERAL DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE**

Monsieur le Maire rappelle l'enquête publique menée du 12 au 30 janvier 2009 sur 31 communes concernées par le projet de restauration de la ripisylve des territoires de la Chalaronne. Ce projet concerne tous les cours

d'eaux des territoires de la Chalaronne, c'est-à-dire 6 affluents de la Saône (dont la Chalaronne et ses 9 affluents).

Le projet s'inscrit dans le cadre de la restauration, la protection et la mise en valeur des milieux aquatiques, à travers l'entretien de la ripisylve (*forêt naturelle riveraine d'un cours d'eau ou d'un milieu humide*), du bois mort et de la lutte contre les espèces invasives.

Les différents travaux permettront de favoriser l'écoulement en aval notamment en période de crue dans les secteurs urbanisés, d'éviter l'érosion, limiter les apports de bois tout en respectant la biodiversité et le paysage. Les travaux forestiers permettront également de maintenir une accessibilité suffisante aux différents usagers (pêcheurs, promeneurs, riverains...)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité donne un avis favorable au projet d'intérêt général des travaux de restauration de la ripisylve des territoires de la Chalaronne.

### **PROPOSITIONS DES COMMISSIONS**

#### Monsieur NOUET :

- cérémonie de la citoyenneté le 21 mars
- programme d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux (non chiffré à ce jour)
- abri sur le fond du terrain de foot : 1 500 €
- abri sur le banc de touche du terrain de foot : 3 000 €
- mise en place d'un marché forain
- accueil des nouveaux arrivants en mairie
- abri devant l'école
- programme d'entretien des fossés le long des routes
- dotation de 200 € pour chaque conseil municipal junior

#### Monsieur SILVESTRE :

- pose de projecteur et spot à la salle des fêtes : 1 452,82 € (travaux réalisés)
- achat de 2 cartons de dalles pour le plafond de la salle des fêtes
- rampe handicapée pour l'accès de la salle des fêtes : 1 554,80 €
- chiffrage en cours de la façade de la salle des fêtes
- peinture d'une salle de classe
- volets roulants à l'école (environ 5 000 € par classe)
- restauration de la fontaine : 21 500 €
- programme d'accessibilité des lieux publics aux personnes handicapées
- columbarium : 13 000 €
- extension du cimetière
- mise en sécurité de l'épicerie, porte arrière : 3 300 €
- armoire réfrigérée à l'épicerie (devis réalisé en 2008)
- ralentissement vers la résidence des Saules : 6 397,40 €
- chicanes route de Monthieux
- sécurité devant l'école : parvis – trottoir
- éclairage public : enfouissement réseaux
- éclairage des passerelles
- étude sur le réseau eaux usées : 20 000 € travaux 50 000€
- abattage arbres : 1610 €

#### Madame DECOLLONGE :

- bibliothèque : 1 300 €
- achat de matériel pour l'école : 1 889 €
- subvention RAM – halte garderie : 6 459,90 €
- achat de matériel pour le RAM : 2 000 €
- formation 1<sup>er</sup> secours pour les agents communaux intervenant à la cantine

- supports poubelles à la salle des fêtes : 166 €
- sèche-mains électrique pour la salle des fêtes : 156 €
- chambre froide à la salle des fêtes
- illuminations : 1 600 €

### **CHOIX DU PROJET DE CONSTRUCTION DERRIERE LA MAIRIE**

Suite aux rencontres des élus avec différents aménageurs et après débat, l'assemblée décide de retenir la Sté BOUYGUES pour le projet de construction derrière la mairie.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- l'assemblée donne son accord à DYNACITE pour la vente de 25 logements individuels aux Tamaris
- une réorganisation des points de collecte de verre est à l'étude
- le repas du CCAS aura lieu le 18 avril

La séance est levée à 22 heures 30.

D.PETRONE

J. NOUET

G.SILVESTRE

C.DECOLLONGE

M.TAFARO

C.CASALS

C.LAMBERT

C.JOSSERAND

JP.FONTIBUS

F.ALBANESE

M.BARBECOT